

CA OBLIG IMMO (Décembre 2015)

SYNTHESE DE
GESTION

30/04/2024

STRUCTURÉ ■

Données clés (Source : Amundi)

Forme juridique : **Titres structurés**
Droit applicable : **de droit français**
Emetteur : **Amundi Finance Emissions**
Garant : **Crédit Agricole SA**
Code ISIN : **FR0013029246**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Montant Emission : **60 500 000,00**
Unité de la première souscription : **0 Coupure**
Périodicité de calcul du Titre : **Quotidienne**
Éligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**

Données Clés - Emission (Source : Amundi)

Date de lancement : **21/12/2015**
Durée de vie : **10 ans**
Date d'échéance : **22/12/2025**
Sous-jacent : **OPCI Immanens**
Nature de la protection : **Capital garanti***
Valeur Nominale : **100,00 EUR**

* Pour les porteurs ayant souscrit pendant la période de commercialisation et conservant leurs titres jusqu'à l'échéance

Caractéristiques des titres

CA Oblig Immo (Décembre 2015) est un titre obligataire de droit français (« le Titre »), d'une durée de 10 ans, émis par Amundi Finance Emissions le 21 décembre 2015 et garanti par Crédit Agricole S.A.. Sa performance finale sera fonction de la formule décrite ci-dessous. Crédit Agricole S.A. s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à l'échéance (capital plus performance), même en cas de défaut ou de faillite de l'émetteur. CA Oblig Immo (Décembre 2015) est soumis au risque de défaut de Crédit Agricole S.A. Les performances et rendements annoncés sont calculés hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie.

Pour les investisseurs ayant souscrit jusqu'au 15 décembre 2015, l'objectif est de bénéficier à 10 ans, le 21 décembre 2025, pour chaque Titre détenu de 100 % de la valeur nominale, augmentée d'un gain égal à 60 % de la Performance d'Immanens.

Modalités de calcul de la Performance d'Immanens :

- La Valeur Initiale d'Immanens correspond au prix de souscription (i.e. la valeur liquidative augmentée de 3,90% de droits acquis à l'OPCI) sur lequel serait exécuté un ordre de souscription passé le 22 décembre 2015.
- La Valeur Finale d'Immanens est calculée sur la base du prix de rachat sur lequel serait exécuté un ordre de rachat passé le 21 octobre 2025, en intégrant le réinvestissement des dividendes détachés par l'OPCI (ces dividendes étant réinvestis sur la base d'un ordre passé le lendemain de leur perception).
- Performance d'Immanens = (Valeur Finale - Valeur Initiale) / Valeur Initiale.

Au terme des 10 ans, le gain pour les investisseurs est égal à 60 % de la Performance d'Immanens.

Ainsi, chaque Titre de 100 € de valeur nominale est remboursé à 100 % de la valeur nominale majorée de 60 % de la Performance d'Immanens, soit un remboursement le 21 décembre 2025 de :

$$100 \text{ €} \times (100 \% + 60 \% \times \text{Performance d'Immanens})$$

Les modalités précises de détermination de la Valeur Initiale, de la Valeur Finale et plus généralement du calcul de la Performance d'Immanens sont précisées dans les Conditions Définitives de l'émission.

Le remboursement de la formule (capital plus performance) est valable au 21 décembre 2025 pour les investissements réalisés avant le 15 décembre 2015 et est calculé sur la base de la valeur nominale du Titre, hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie. CA Oblig Immo (Décembre 2015) est soumis au risque de défaut ou de faillite de Crédit Agricole S.A. : en cas de défaut de Crédit Agricole S.A., il existerait un risque de perte en capital, même à l'échéance. En cas de revente anticipée avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment du rachat.

L'émetteur, le garant, l'assureur Predica (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres font partie du même Groupe. Il en est de même de la société de gestion d'Immanens. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Tout investissement doit se faire sur la base du Prospectus de base en date du 3 septembre 2015 et son/ses supplément(s) visé par l'AMF et des Conditions Définitives en date du 16 novembre 2015 disponibles en agence et après avoir pris connaissance notamment des facteurs de risques à la rubrique "Risques" du Prospectus de Base et des Conditions Définitives.

Cotation du titre (Source : Fund Admin)

Date de Cotation : **30/04/2024**
Cours : **96,22 EUR**

Evolution depuis l'origine	-3,78%
Evolution depuis le début de l'année	-2,53%
Evolution depuis 1 mois	-0,87%

NB: Titre coté à la bourse de Paris (Euronext Paris). L'évolution du prix en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce titre offre une formule valable à l'échéance décrite dans les documents contractuels.



www.amundi.fr

Document destiné aux investisseurs "non professionnels"

STRUCTURÉ ■

Calcul de la performance d'IMMANENS

Valeur Initiale :

Date de valeur liquidative de souscription IMMANENS :	31/12/2015
Valeur liquidative de souscription à IMMANENS :	1 080,34 EUR
Droits d'entrée acquis à IMMANENS :	3,90 %
Valeur Initiale :	1 122,47 EUR

Réinvestissement des dividendes d'IMMANENS

Coupon Unitaire	Date de la VL de Réinvestissement	VL de Réinvestissement	Droits d'entrée de Réinvestissement	Prix de Réinvestissement	Coefficient de Réinvestissement
5,36	31/05/2016	1 104,80	3,90%	1 147,887 20	1,004 669 448
3,90	30/06/2017	1 108,92	3,90%	1 152,167 88	1,008 070 177
2,19	31/05/2018	1 134,40	3,90%	1 178,641 60	1,009 943 244
2,95	31/05/2019	1 178,75	3,90%	1 224,720 00	1,012 375 905
5,76	29/05/2020	1 223,26	3,90%	1 270,970 00	1,016 963 974
10,29	31/05/2021	1 269,87	3,90%	1 319,390 00	1,024 895 307
7,26	31/05/2022	1 279,94	3,90%	1 329,860 00	1,030 490 447
2,00	31/05/2023	1 158,42	3,90%	1 203,590 00	1,032 202 796

A la date du 30/04/2024, votre coefficient de capitalisation (dont le calcul prend en compte le réinvestissement des dividendes d'Immanens) est de 1,032 202 796.

A titre d'information :

- La dernière valeur liquidative publiée d'IMMANENS au 30/04/2024 est de 1 062,21 EUR.
- Sur la base de cette valeur liquidative et du dernier coefficient de capitalisation calculé, la valeur d'Immanens intégrant le réinvestissement des dividendes serait de 1 096,42 EUR.

Plus d'information sur l'OPCI IMMANENS et sa documentation juridique sont disponibles sur le site internet.

www.amundi-immobilier.com

Avertissement

« Ce document simplifié, et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs des Titres, ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente des Titres. Les informations qu'il contient ont pour source Amundi ; elles ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des titres, disponibles sur le site internet www.amundi-finance-emissions.com. Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes de rendements à venir, les investissements, soumis aux fluctuations des marchés, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse. Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 8 538 313 578 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) Montrouge Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416 »